

“ Il y aura, naturellement, une sanction au débat.

“ Si vous établissez que le fait de Lourdes, — et je n'entends parler ici que du fait de l'apparition, car il importe, pour la clarté de la preuve, de restreindre le champ de la discussion, — s'explique par l'ignorance, la crédulité, l'imposture, l'hallucination, l'hypnotisme, la folie, la catalepsie, ou toute autre cause naturelle, je vous donne dix mille francs, que je suis prêt à déposer, le jour qu'il vous plaira, chez le notaire que vous voudrez bien me désigner.

“ Si je prouve, au contraire, que le fait de Lourdes, — l'apparition de la Vierge à Bernadette et les circonstances qui l'ont accompagnée, — non seulement ne s'explique par aucune cause naturelle, mais qu'il est en contradiction avec les lois de la nature, très connues et admises de tous, vous me donnerez, à votre tour, dix mille francs que je m'engage à faire distribuer par les Sœurs de Saint Vincent de Paul aux pauvres de ma paroisse.

“ Voulez-vous, monsieur ?

“ J'ai l'honneur de vous offrir l'hommage de ma respectueuse considération.”

La vieille barb voltairienne s'est récusée, et est restée prudemment à l'ombre de son pommier.

Lettres épiscopales recommandant l'Association des Familles.

Nous trouvons dans le Manuel de l'Association des Familles, publié à Lyon, les deux lettres suivantes qui viennent bien à propos après celles de Pie IX et de Léon XIII, que nous avons reproduites précédemment :

1^o Celle de Mgr l'évêque de Vérone (Italie) :

“ Persuadé que tout homme qui veut radicalement améliorer le monde doit, de tout son pouvoir, porter le remède efficace à la source permanente de la société tant morale que matérielle, à la famille, non seulement nous approuvons pleinement, mais encore nous recommandons à tous et avec toute l'ardeur de notre zèle la pieuse Association des Familles, consacrées à la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph. Nous pressons spécialement les pères et les mères de familles de la promouvoir, afin qu'ils puissent se réjouir des fruits abondants qu'ils verront se répandre sur ceux dont l'éducation et la garde leur sont confiées, et dont ils doivent un jour rendre un compte si rigoureux.”

† Louis, évêque de Vérone.

2^o Celle de Mgr de Lyonnet (évêque de Valence) :

“ Nous, Paul-Marie Lyonnet, évêque de Valence, approuvons l'Œuvre paroissiale qui a pour titre, Association des familles consacrées à la Sainte Famille de Jésus, Marie, Joseph, dont le but est l'union des membres de la famille entre eux et des familles avec celle de Jésus, Marie, Joseph, et dont la pratique essentielle consiste à faire en commun au moins la prière du soir.”